

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal GLE

**Date d'envoi de la convocation** : 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Absents excusés** : M. Maurice ROBIDOU a donné procuration de vote à M. André DUBOURG  
M. Yves BIGOT a donné procuration de vote à M. FOURRIER  
Mme Françoise MOUCHEL a donné procuration de vote à Mme COLUSSI  
M. Guy VIDELOUP a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX  
M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 53/2022 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12**

Afin de permettre le déroulement de la fête de la musique dans de bonnes conditions, et d'accueillir des groupes de musique, Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 900 euros au comité des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros au Comité des fêtes pour l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le 8 juillet 2022
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mme JOLY se retire et ne participe pas au vote.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 12 juillet 2022

et transmission en Préfecture, le 12 juillet 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 12 juillet 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

